



Association Régionale de Soccer du Lac St-Louis
Lake St. Louis Regional Soccer Association
Comité Arbitre Régional / Regional Referee Committee
775, 1^{ère} avenue, Suite 201, Lachine, Québec H8S 2S6
Tél : 514-631-5603 poste 242, e-mail: referee@soccerlsl.qc.ca

LIGUE INTÉRIEUR JUVÉNILE & METRO 2008-2009 OBLIGATIONS DU QUATRIÈME (4e) OFFICIEL

1. Obligations du 4e officiel:

- Doit être affilié pour la saison en cours
- Doit être en règle auprès du comité régional d'arbitrage

2. Règles à suivre pour le 4e officiel:

- Arrive 30 minutes avant le début de la première partie cédulée
- Porte le costume officiel des arbitres
- A en sa possession tout l'équipement nécessaire à son travail d'arbitre
- A en main une copie papier de ses assignations du jour
- Respecte et remplit les obligations qui lui sont assignés en tant qu'arbitre régional.
- Respecte et remplit les obligations qui lui sont assignés en conformité avec les lois du jeu - loi 6 (ARBITRE ADJOINT).

3. Le quatrième (4e) arbitre doit:

- Préparer la table prévue au côté nord du complexe (lieu de rassemblement)
- Demeure à l'intérieur du lieu de compétition et près de la zone de jeu
- Doit vérifier les passeports des joueurs et des entraîneurs ainsi que toutes les feuilles de match des parties cédulées durant son quart de travail
- Vérifier que les feuilles de match soient complétées correctement. Sinon, il doit les retourner à l'entraîneur afin qu'elles soient correctement complétées.
- Est responsable de l'application de la loi du jeu – loi 4 (ÉQUIPEMENT DU JOUEUR)
- Signe son nom dans la case « Arbitre adjoint » prévue à cet effet
- Ramasse deux (2) ballons de l'équipe hôte et vérifie qu'ils soient conformes aux normes de la loi 2 (BALLON)
- Remet les feuilles de matchs vérifiées, les passeports ainsi que les ballons à l'arbitre du match
- Remplace un arbitre absent ou blessé dans les conditions suivantes
 - a) Le 4e officiel averti les autres officiels qu'il ne sera pas disponible
 - b) Dès lors, les équipes sont responsables de la vérification des feuilles de matchs (voir règlements juvéniles)
- Aide des arbitres lorsque nécessaire
- Aviser le **coordonnateur de compétition** ainsi le **coordonnateur des arbitres** de tout **incident majeur** dont vous avez été témoin ou été impliqué.

Le non respect des procédures énoncées plus haut peut résulter en la révocation des assignations, une réprimande écrite, ou dans les cas extrêmes – de sanctions disciplinaires du comité régional d'arbitrage ou du comité régional de discipline.